

LES MOBILITES ACTIVES A SAINT-CYR-L'ECOLE

Bilan à mi-mandat
vu par l'association VéloVGP

Janvier 2024



Version contenant les remarques de la Ville (reçues le 18 février)
dans des encadrés de couleur bleue.

LE PROGRAMME DE LA LISTE MAJORITAIRE

Le programme s'étalait en 50 points dont 10 « coups de coeurs ». Le dixième coup de coeur était celui-ci :

10. Favoriser l'implantation d'une voie cyclable sécurisée sur l'ensemble des grands axes de la ville et la création de zones de partage 20 km/h.

LES RÉALISATIONS DE LA MAIRIE

Le stationnement vélo **POSITIF**

- En ville **POSITIF**

La ville a positionné des arceaux de bonne qualité en plusieurs points de la ville (hors nouveau quartier qui était équipé) : en particulier place des justes, devant la poste, place Mme de Maintenon, devant la mairie



Ces arceaux proposent une offre en stationnement généralement suffisante pour les besoins des cyclistes de la ville, à l'endroit où ils ont été implantés.

Noter également une offre de stationnement privée apparue durant le mandat, parfois à la demande des usagers : parking de Picard, Grand Marché Primeurs, parking du nouveau Lidl, Caliceo, ... Il reste cependant des points commerciaux sans stationnement vélo, par exemple Franprix et les commerces de la RD10. En particulier, la nouvelle zone commerciale située avenue du Docteur Vaillant ne dispose cependant pas de stationnement vélo correct, uniquement de quelques pinceaux vissés au sol, mis en place par le magasin Culture Vélo, malgré son inauguration récente.

- Aux abords des nouveaux équipements **POSITIF**

Des arceaux vélo ont été installés à la maison des associations.



Malheureusement, ceux-ci sont trop près de la clôture ; ils gagneraient à être reculés de 50cm pour être plus utilisables. Une autre série est installée de l'autre côté de l'entrée.

Des arceaux sont également installés devant le gymnase Pierre Mazeaud.

Remarque de la Ville : Ces arceaux ont été reculés par les services techniques de la ville début février 2024 et sont désormais utilisables

- A la gare **POSITIF**

Le stationnement à la gare patine, et selon nos retours, le blocage est dû à la SNCF. La ville a posé des arceaux provisoires. Les arceaux ont été vissés et non scellés, ce qui a occasionné des vols. Rappelons cependant que la ville pallie ici les carences de la SNCF.



Remarques de la Ville : Depuis la rédaction de ce paragraphe, SNCF a avancé sur le sujet. La mise en peinture de cet espace est en cours (interruption en raison des intempéries), et la pose des arceaux est prévue par SNCF Gares et Connexions pour le début du mois de mars (délai dépendant de la reprise de la peinture). Cf photo ci-dessous, fournie par SNCF.



Les voies cyclables **MITIGE**

Les voies cyclables sur les grands axes **NEGATIF**

Ce point était un « coup de coeur » du programme de la majorité municipale, mais rien n'a été fait lors de la première partie de mandat. Pendant cette première partie de mandat, aucune voie cyclable n'a été créée sur les axes de transit de la ville qui n'en disposent pas (sauf sur la RD7 où les travaux sont en cours) : rue Henri Barbusse, RD10, RD11, rue Emile Zola, rue Victorien Sardou, rue du Colonel Fabien. Sur la RD10, l'accès au nouveau LIDL a été réalisé par le département ; enfin la rue Francisco Ferrer a des contraintes qui empêchent la création d'une piste. C'est d'autant plus dommage que la RD10 se situe sur le Réseau Vélo Ile de France (RVIF) et qu'il aurait été possible de cumuler des subventions JO et RVIF pour réduire le coût de manière importante.

Remarques de la Ville concernant la RD10 :

La RD10 a été requalifiée fin 2019-début 2020 par le Département des Yvelines. Cet axe est identifié pour le RER V mais reste à ce stade sans maître d'ouvrage (les conditions standard de financement du RER V ne sont pas adaptées à la réfection d'un axe récemment requalifié)

Des points de dangerosité persistent malheureusement mais restent très difficiles à traiter en l'état. La Ville, chaque fois qu'elle le peut, amène le Département à intégrer des aménagements cyclables sécurisés et qualitatifs (exemple au droit du nouveau Lidl)

Remarques de la Ville concernant la RD 11 :

Cette voirie départementale fait l'objet d'une étude lancée par VGP, en vue de la réalisation d'une voie cyclable entre Saint-Cyr République et la sortie de Fontenay-le-Fleury. La Ville est évidemment partie prenante de cette réflexion, et se veut force de proposition auprès de VGP et du CD78

Remarques de la Ville concernant la rue Francisco Ferrer :

C'est la raison pour laquelle cette rue a été classée en zone de rencontre, avec des aménagements pour contraindre la circulation.

Malheureusement le transit encore trop important, sur lequel la Ville n'a pas la main, contraint encore cet apaisement souhaité de tous

Chemin des avenues : suppression de la piste **NEGATIF**

Le long du parking du stade Leluc, la piste cyclable a été retirée et une « voie verte » installée à la place. La jurisprudence n'est pas figée quant aux aménagement « voie verte », mais elle s'oppose aux trottoirs servant de trajet cyclable en ville.



On voit ici la ligne médiane de la piste cyclable effacée.

Avenue Charles de Gaulle : réaménagement sans voie cyclable **MITIGÉ**

Point positif : le trottoir a été élargi le long du lycée, ce qui offre un meilleur cheminement aux piétons.

Point négatif : l'implantation de places de dépose minute a été préférée à la prolongation de la piste cyclable. La piste se termine donc de manière abrupte dans le sens sur la photo. Dans l'autre sens, elle est difficile à prendre et non indiquée : les cyclistes continuent sur la route.



Remarque de la Ville : Cela fait suite au constat de l'existence de nombreux stationnements sauvages aux heures d'entrée et de sortie de l'établissement.

Suite aux réunions du groupe de travail sur les mobilités douces, une réflexion est en cours afin d'améliorer les conditions de circulation des cycles en sortie de l'avenue De Gaulle

Boulevard Beltrame : une piste supprimée **NEGATIF**

Dans le cadre des travaux de la ZAC Charles Renard Est, la piste cyclable avenue Beltrame a été détruite – il ne s’agit pas d’une coupure à l’emplacement des travaux mais du retrait total de l’enrobé qui constituait la piste. Aucune information n’a été communiquée par la mairie au début des travaux et nous n’avons aucune information non plus sur l’éventuelle reconstruction de cette piste.



Remarque de la Ville : Il est prévu de restaurer la piste cyclable à l’issue des travaux qui contraignent la configuration du boulevard Beltrame

RD7 : des aménagements demandés par la ville **POSITIF**

Sur la RD7, nous saluons l'action de la ville. La ville a réclamé des modifications des aménagements cyclables prévus au département, ce qui a permis d'améliorer notablement le projet. Il présente néanmoins des défauts non corrigeables dus au choix de la piste sur trottoir. Sur la photo ci-dessous, il est impossible de tourner à gauche de la rue du docteur Vaillant vers la rue Bizet. Ce défaut n'est pas imputable à la ville.



Sur les axes secondaires **POSITIF**

Rue Victor Basch : une piste montante **POSITIF**

C'est une des deux principales demandes des cyclistes. Une bande montante a été tracée et la chicane en haut de la rue retirée. Cette piste remplace une piste descendante qui n'était utile que dans le contexte de la promenade cycliste « Tour du Château de Versailles ».



Double-sens cyclable marqué rue Léon Jouannet **POSITIF**

Tracé de la bande et pose de panneaux



Avenue Tom Morel : une bande supprimée **NEGATIF**

Une bande cyclable a été supprimée pour faire place à un double-sens. L'intérêt de ce double-sens reste à montrer puisqu'il permet un raccourci de 210m maximum en voiture : l'accès à la rue du Champ de Manoeuvre était déjà possible depuis l'avenue Charles de Gaulle en empruntant la rue Charles de Foucault, l'accès à l'avenue Arnaud Beltrame était déjà possible en empruntant la rue Maryse Bastié. L'article L228-2 du code de l'environnement impose l'aménagement de piste cyclable lors du réaménagement d'une rue.



Ailleurs **ON ATTEND**

La mise systématique en double-sens cyclable des voies limitées à 30 km/h imposée par l'article R412-28-1 du code de la route, sauf exceptions justifiées par la sécurité), n'est pas encore faite. Ce point a cependant été remonté dans le groupe de travail mobilités – voir ce point.

Les autres aménagements cyclables **POSITIF**

La mairie a positionné des sas vélo en 2021 et des panneaux M12 en 2023. C'est une bonne chose, mais nous regrettons que l'intégralité des feux éligibles n'ait pas été traitée.

Sas vélo sur environ la moitié des feux de la ville **POSITIF**



Le bas de la rue Gérard Philipe reçoit un sas vélo alors qu'il y a un capteur de feu



Pas de sas vélo sur l'avenue de la division Leclerc alors qu'il n'y a pas de capteur de feu. Le sas vélo aurait été utile pour les cyclistes allant à la gare passant de droite à gauche en sécurité.

Pose de panneaux M12 aux feux **POSITIF**



Les feux éligibles sont équipés, sauf les feux piéton avenue du Colonel Fabien et Gabriel Péri, les feux de l'intersection RD11/Jean Macé et l'épi d'or. Ce point est issu du budget participatif.

Réglage des feux **POSITIF**

Sur signalement des usagers, les services techniques ont procédé au réglage de la sensibilité de capteurs de feux pour que les vélos puissent déclencher le feu vert.

Bornes de réparation vélo **POSITIF**

La ville va disposer de trois bornes de réparation vélo. Après la première borne installée place Mme de Maintenon par Versailles Grand Parc, une seconde a été installée par la ville dans le quartier Gérard Philipe et une troisième est en cours d'installation à l'épi d'Or par la ville également. La mairie a engagé des frais pour placer ces bornes de manière optimale. En particulier, la borne à l'épi d'or, initialement prévue à l'intérieur du stade Leluc, est finalement positionnée à l'intersection Chemin des Avenues / Henri Barbusse, ce qui la rendra visible au plus grand nombre.

Apaiser le trafic automobile **POSITIF**

Deuxième partie du « coup de coeur numéro 10 », cette partie a été bien appliquée, avec la mise en place ou l'extension de zones 30, de zones de rencontre (place Lully, gare) et de nombreux ralentisseurs pour faire appliquer la limitation. Cette partie intéresse les cyclistes car il diminue le risque d'accident grave.



Avenue Charles de Gaulle : rappel de zone 30 avant un ralentisseur

Rue Francisco Ferrer : passage à 20 km/h avec deux chicanes et de nombreux cassis. Cette rue de passage suscite encore de nombreuses plaintes des riverains, cependant l'aménagement empêche d'y rouler trop vite comme c'était le cas avant les travaux.





Entrée de zone 30 rue
Lucien Sampaix



Ralentisseur rue Danièle Casanova. La mairie a mené une action corrective suite aux nombreux automobilistes qui contournaient les coussins, en en installant deux autres. Noter que cette rue a été refaite en 2021 sans aménagement cyclable contrairement à l'obligation faite par l'article L228-2 du code de l'environnement.

Remarque de la Ville : les contraintes foncières sur cette rue (domaine public / domaine privé) ne permettaient pas de réaliser une piste cyclable en site propre. Il a été préféré la zone 30 avec matérialisation de la présence des cycles au moyen de pictogrammes sur la chaussée

Le stationnement des véhicules **NEGATIF**

VeloVGP est une association de cyclistes et de piétons urbains. A ce titre, l'association s'intéresse à la circulation des piétons et donc aux problématiques de stationnement.

Nouvelles à moins de cinq mètres d'un passage piéton **NEGATIF**

Plusieurs places ont créées à moins de cinq mètres d'un passage piéton, par exemple dans le quartier Charles Renard et devant Monoprix ; d'autres sont en voie de l'être. C'est sans doute dû à une non-révision de plans d'aménagement suite à la loi LOM qui interdit ces places.

Remarques de la Ville : Une réflexion est en cours sur la mutation de ces places afin de les mettre en conformité. Concernant le secteur de Monoprix, le passage piéton sera déplacé afin de respecter la législation, et de l'éloigner des mouvements de poids-lourds qui livrent Monoprix et La Vie Claire.

Cette création de places rendra tous les Saint-Cyriens mécontents : ceux qui ont des difficultés à traverser et sont cachés par une camionnette par exemple, sont mécontents lors de la création ; les automobilistes seront mécontents lors de la disparition de la place.



Place créée à moins de 5m d'un passage piéton : une des quatre places de dépose-minute de la maison des associations

Pose de barrières devant l'aire de jeux place Charles Renard **POSITIF**

Place Charles Renard, en face de l'école Jacqueline de Romilly, des barrières ont été positionnées pour empêcher les automobilistes de se garer face à l'entrée du parc ; trois panneaux « interdiction de stationner et de s'arrêter » ont également été posés sur cette rue.



Lutte contre le stationnement très gênant **NEGATIF**

La mairie de Saint-Cyr règle, conformément à son programme, les problèmes au cas par cas, en général suite à des plaintes, par exemple sur les réseaux sociaux ou lors des Facebook Live où Mme le Maire répond aux questions des Saint-Cyriens. Ainsi, plusieurs actions de verbalisation ont eu lieu place Charles Renard, ou en bas de la rue Victor Basch, mais aucune aux Cottages (on y trouve au moins un véhicule avec une vignette d'assurance de 2021!).

Ces verbalisations ne suffisent malheureusement pas à libérer les trottoirs et le stationnement sur trottoir reste fréquent sur l'ensemble de la ville de Saint Cyr malgré l'action de la police municipale. Plusieurs exemples sont donnés sur la page suivante.



Dans l'ordre : véhicules garés très à droite sur la RD11 avec les roues de droite dépassant sur le trottoir ; voiture garée sur une place non-crée car à moins de 5m d'un passage piéton sur la RD7, voiture garée sous un panneau d'interdiction, voiture ayant dû emprunter une piste cyclable pour se garer, nombreuses voitures garées sur les deux trottoirs aux Cottages, voitures garées sur le trottoir devant leur garage rue Victorien Sardou, voitures garés sur le trottoir juste après un panneau d'interdiction posé en 2023. Non-illustré ici, les cyclistes sont aussi victimes de mauvais stationnement, principalement sur les parties de piste sur trottoir sur la RD10, devant l'école Jacqueline de Romilly et en bas de la rue Victor Basch.

LES RÉALISATIONS EN COURS **ON ATTEND**

Plusieurs réalisations ont pris du retard mais devraient aboutir d'ici peu

Le groupe de travail mobilités : restitution prévue fin février

Lors de ce groupe de travail, plusieurs propositions cyclables ont été émises, parfois simples.

Par exemple nous avons demandé l'effacement des traits de fin de piste (sur la photo ci-dessous) qui font croire à tort aux automobilistes qu'ils ont la priorité sur les cyclistes.



Bande cyclable montante allée de l'école spéciale militaire

Annoncée mais pas encore créée à ce jour.

**Ville de Saint-Cyr-l'École** 
3 juin 2023 · 

[INFO TRAVAUX]
⚡ A partir du 5 juin, des travaux vont être entrepris Allée de l'École Spéciale Militaire. Ces aménagements consistent en l'installation de deux bornes foraines, d'une borne à eau, la reprise des enrobés, du stationnement et la création d'une piste cyclable dans le sens remontant.
!! En conséquence, du 5 au 23 juin, le stationnement sera interdit selon le plan présenté ci-après.
🙏 Nous vous remercions de votre compréhension.

CONCLUSION

Initialement très réservée quant au vélo, la mairie de Saint-Cyr s'est finalement montrée plutôt volontaire pour créer des aménagements pour les mobilités actives, mais dans un premier temps, lorsqu'ils ne touchent pas à la circulation et au stationnement motorisé existants. L'aménagement des axes principaux, qui nécessite des réductions ou suppressions de voies, est plus compliqué et reste à faire.

Malgré cela, nous observons de plus en plus de cyclistes à Saint-Cyr et il est difficile de traverser la ville sans croiser au moins une personne à vélo : l'usage augmente. Toutes les catégories de personnes sont représentées, loin de la vision « écolo-bobo » des cyclistes : on trouve par exemple des enfants se rendant dans les écoles avec leurs parents, des personnes âgées, des personnes qui font des courses dans les commerces locaux. On peut y ajouter les usagers des trottinettes TIER qui réalisent pour beaucoup des trajets pendulaires domicile – gares (Saint-Cyr et Saint-Quentin) qui partagent les mêmes infrastructures que les cyclistes.

Enfin, les lycéens et les collégiens sont nombreux à se déplacer en bus, et pour cela, à marcher pour rejoindre l'arrêt de bus – Fontaine Saint Martin ou Lycée Mansart, mais certains lycéens traversent la rue Victorien Sardou pour rejoindre leur arrêt de bus. De nombreux parents cherchent également leur enfant à pied à l'école ; ceci explique l'attention portée aux trottoirs dans ce bilan.

Les projets ont eu plus de difficulté à avancer en 2023, c'est sans doute dû à la vacance du poste de directeur des services techniques. Fin février se tient la restitution du groupe de travail sur les mobilités. Nous espérons que celle-ci sera le tremplin de nombreux projets pour 2024.